

Droit de l'édition et du commerce du livre

Jean-Philippe MIKUS

On peut se procurer le présent ouvrage à:

Les Éditions Thémis
Faculté de droit, Université de Montréal
C.P. 6128, Succ. Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Canada

Courriel : themis@droit.umontreal.ca
Internet : www.themis.umontreal.ca
Téléphone : (514) 343-6627
Télécopieur : (514) 343-6779

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	IX
PREFACE	XI
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	XIII
PLAN SOMMAIRE	XXI
INTRODUCTION	1
Les maisons d'édition.....	4
Les entreprises de distribution.....	9
Les librairies	10
PARTIE I — DE LA CREATION A LA PUBLICATION	13
CHAPITRE 1 — L'EVOLUTION DE L'INTERVENTION DE L'ETAT AUPRES DES CREATEURS	17
CHAPITRE 2 — LA PROTECTION PAR LE DROIT D'AUTEUR	21
SECTION 1 - L'OBJET DU DROIT D'AUTEUR	24
SECTION 2 - LA TITULARITE DU DROIT D'AUTEUR	31
SECTION 3 - LA DUREE DE PROTECTION	34
SECTION 4 - LES DROITS CONFERES PAR LE DROIT D'AUTEUR ET LEURS EXCEPTIONS	37
Sous-section 1 - Les droits patrimoniaux	38
1.1 La définition des droits patrimoniaux	38
1.2 Les exceptions et restrictions apportées aux droits patrimoniaux	45
Sous-section 2 - Les droits moraux	48
SECTION 5 - LA CESSION DE DROITS ET LA CONCESSION DE LICENCES	53
Sous-section 1 - Le cadre prévu par la loi canadienne	54
Sous-section 2 - Les conventions internationales sur le droit d'auteur et les dispositions en faveur des pays en voie de développement	56
Sous-section 3 - Les importations parallèles	61

SECTION 6 - LES SOCIÉTÉS DE GESTION ET DE PERCEPTION DE DROITS	66
Sous-section 1 - Le droit de prêt public	67
Sous-section 2 - La perception des droits de reprographie	70
2.1 Les ententes de l'UNÉÉQ avec le gouvernement québécois	70
2.2 L'entente UNÉÉQ/CANCOPY avec le gouvernement fédéral	80
SECTION 7 - LA SANCTION DU DROIT D'AUTEUR	86
Sous-section 1 - Les recours civils	86
Sous-section 2 - Les recours issus du droit pénal	89
CHAPITRE 3 — LES RELATIONS ENTRE CRÉATEURS ET ÉDITEURS	93
SECTION 1 - LE CADRE INDIVIDUEL	93
Sous-section 1 - Les clauses contractuelles par champ de création	94
1.1 Les écrivains	98
1.2 Les illustrateurs	103
1.3 Les traducteurs	105
Sous-section 2 - La réglementation du contrat créateur-éditeur	109
2.1 La compétence constitutionnelle en matière de contrats d'édition	113
2.2 Le champ d'application des normes législatives	118
2.3 La nécessité de l'écrit dans le contrat d'édition et le contrat de commande	124
2.4 La portée des droits conférés par le contrat d'édition et le contrat de commande	127
2.5 La contrepartie monétaire due à l'artiste, ou l'auteur du livre, et la reddition de comptes par l'éditeur	138
2.6 Les obligations de l'artiste, ou de l'auteur, dans le contrat d'édition et de commande	143
2.7 Les obligations de l'éditeur relatives à l'impression, la diffusion et la promotion	155
2.8 Les droits de l'éditeur relativement aux œuvres futures de l'artiste ou de l'auteur	161
2.9 Les droits de l'auteur ou l'artiste en cas de prise de possession des biens de l'éditeur et l'octroi de sûretés	167

2.10	Les oeuvres en la possession de l'éditeur.....	173
2.11	Le règlement des différends	176
2.12	L'effet d'une contravention aux dispositions législatives d'ordre public	177
SECTION 2 - LE CADRE COLLECTIF.....		182
Sous-section 1 - La loi québécoise sur le statut de l'artiste		183
1.1	Le champ d'application.....	184
1.2	La reconnaissance de l'association.....	193
1.3	Les fonctions et pouvoirs de l'association reconnue....	201
Sous-section 2 - La loi fédérale sur le statut de l'artiste...		206
2.1	L'énoncé de politique.....	207
2.2	Le champ d'application.....	208
2.3	La réglementation des pratiques professionnelles.....	209
2.4	Les possibilités de conflit ou de recoupement avec les textes québécois	210
PARTIE II — DE LA PUBLICATION A LA VENTE..		213
CHAPITRE I — LES REGLES DE PORTEE GENERALE		217
SECTION 1 - L'INVESTISSEMENT ETRANGER.....		217
SECTION 2 - LE DROIT FEDERAL DE LA CONCURRENCE		224
Sous-section 1 - Les infractions criminelles.....		226
Sous-section 2 - Les pouvoirs civils		230
SECTION 3 - LE DROIT COMMUN ET L'«APPROPRIATION» D'ELEMENTS NON PROTEGES PAR LE DROIT D'AUTEUR		258
SECTION 4 - LES REGLES CONCERNANT L'ORDRE PUBLIC ET LES BONNES MOEURS		273
CHAPITRE 2 — LA LOI SUR LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DANS LE DOMAINE DU LIVRE		279
SECTION 1 - L'HISTORIQUE DE LA REGLEMENTATION DES PRATIQUES COMMERCIALES DANS L'INDUSTRIE DE L'EDITION		280
SECTION 2 - LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI..		290

SECTION 3 - LES EXIGENCES RELATIVES A L'OBTENTION DE L'AGREMENT	291
.....	
Sous-section 1 - Les normes législatives	292
Sous-section 2 - Les normes réglementaires	296
2.1 Les exigences communes aux trois agréments.....	296
2.2 Les exigences de l'agrément des éditeurs	298
2.3 Les exigences de l'agrément des distributeurs	300
2.4 Les exigences spécifiques à l'agrément des libraires...	301
2.4.1 L'agrément de librairie générale.....	302
2.4.2 L'agrément de librairie spécialisée.....	306
SECTION 4 - LES PRIVILEGES ACCORDES AUX ENTREPRISES AGREEES	307
.....	
Sous-section 1 - L'admissibilité aux programmes de subvention	308
Sous-section 2 - L'accès au marché des institutions publiques	310
2.1 La portée de la politique d'achat	311
2.2 La procédure d'acquisition.....	315
SECTION 5 - LES OBLIGATIONS IMPOSEES AUX ENTREPRISES TITULAIRES D'UN AGREMENT	320
Sous-section 1 - Les obligations générales s'appliquant aux libraires, aux éditeurs et aux distributeurs agréés	321
Sous-section 2 - Les obligations particulières des libraires agréés	325
2.1 La facturation	325
2.2 La qualité des services.....	328
2.3 Les autres obligations.....	330
SECTION 6 - LA DELIMITATION TEMPORELLE DE L'AGREMENT	331
Sous-section 1 - La durée et la cessibilité de l'agrément ..	331
Sous-section 2 - La suspension ou l'annulation d'un agrément	333
SECTION 7 - L'APPLICATION DE LA LOI	335
Sous-section 1 - Les pouvoirs de surveillance	335
Sous-section 2 - Les infractions créées par la loi	337

SECTION 8 - LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....	338
CHAPITRE 3 — LES AUTRES NORMES VISANT SPECIFIQUEMENT LE COMMERCE DU LIVRE.....	341
SECTION 1 - NORMES PORTANT SUR L'ACTIVITE D'EDITEUR	341
Sous-section 1 - Exigences relatives au matériel didactique	341
Sous-section 2 - Le dépôt légal.....	347
2.1 La Bibliothèque nationale du Québec.....	348
2.2 La Bibliothèque nationale du Canada.....	351
SECTION 2 - NORMES PORTANT SUR L'ACTIVITE DE DISTRIBUTEUR ET DE LIBRAIRE.....	353
Sous-section 1 - Le contrôle des prix.....	354
Sous-section 2 - Le statut fiscal du livre.....	360
Sous-section 3 - Le droit douanier.....	361
3.1 Les droits de douane et autres taxes.....	361
3.2 Les formalités douanières.....	362
CHAPITRE 4 — LE CADRE CONTRACTUEL.....	367
SECTION 1 - LE CADRE NATIONAL.....	367
Sous-section 1 - Les relations éditeur-distributeur.....	368
Sous-section 2 - Les relations éditeur-libraire.....	369
Sous-section 3 - Les relations distributeur-libraire.....	370
SECTION 2 - LE CADRE INTERNATIONAL.....	373
Sous-section 1 - Le contrat d'achat-vente de droits.....	376
Sous-section 2 - Le contrat de distribution internationale	379
Sous-section 3 - Le contrat international d'achat-vente de livres	382
Sous-section 4 - Les contrats de coédition.....	384
CONCLUSION.....	391
ANNEXE.....	395
Introduction.....	397
Liste des exemples de contrats.....	399

TABLE DE LA LEGISLATION CITEE.....	473
Législation constitutionnelle	473
Législation fédérale	473
Législation québécoise	478
Lois étrangères	483
Réglementation fédérale.....	484
Réglementation québécoise.....	484
TABLE DES NORMES ADMINISTRATIVES CITEES	489
TABLE DES ENTENTES INTERNATIONALES ET TRAITES CITES	491
TABLE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES CITES	493
TABLE DES ENTENTES CONTRACTUELLES CITEES.....	495
TABLE DE LA JURISPRUDENCE CITEE.....	497
BIBLIOGRAPHIE.....	505
Monographies.....	505
Articles et contributions à des ouvrages collectifs	518